



Conseil économique
et social

PROVISOIRE

E/1996/SR.1

6 février 1996

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Session d'organisation de 1996

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 1ère SÉANCE

Tenue au Siège, à New York
le jeudi 25 janvier 1996, à 10 heures

Président provisoire : M. KAMAL (Pakistan)

Président : M. GERVAIS (Côte d'Ivoire)

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SESSION

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT TEMPORAIRE

ÉLECTION DU BUREAU

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION

ÉLECTIONS, PRÉSENTATION DE CANDIDATURES ET CONFIRMATION DES CANDIDATURES

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence et des services d'appui, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.



La séance est ouverte à 10 h 35.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le PRÉSIDENT TEMPORAIRE déclare ouverte la session d'organisation du Conseil économique et social pour 1996.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT TEMPORAIRE

Le PRÉSIDENT TEMPORAIRE dit que l'année 1995 a été d'un grand intérêt. Les membres du Conseil ont présenté des idées novatrices sur la coopération interrégionale, renforcé la capacité du Conseil d'assurer le suivi des grandes conférences, associé des partenaires non officiels à leurs délibérations et résolu d'épineuses questions telles que celle de la participation des organisations non gouvernementales à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Pourtant, la capacité du Conseil de régler les problèmes ardues que pose le développement reste limitée et ses délibérations n'ont eu que peu d'impact sur les perspectives de développement des nombreuses populations qui vivent dans la pauvreté. La lutte pour le développement exige un Conseil fort. La mode est non pas de s'attaquer aux causes structurelles du sous-développement comme ce devrait être le cas, mais d'inciter les pays en développement à se prendre en charge; de ce fait, on passe à côté de graves questions comme celles de savoir comment assurer la croissance économique, réguler les flux de capitaux privés, mettre en place des régimes commerciaux équitables et transférer des technologies. Plusieurs sommets mondiaux ont permis d'établir des priorités dans certains domaines du développement mais les États Membres ne semblent pas disposés à remplir les engagements financiers qu'ils ont pris. Le Conseil ne sera pas en mesure de promouvoir efficacement le développement si les États Membres ne remplissent pas ces engagements.

Cela ne signifie pas pour autant que le Conseil doive attendre des changements politiques pour s'efforcer de gagner en efficacité. De nombreux aspects de ses méthodes de travail et de l'organisation de ses organes subsidiaires méritent d'être réformés et il faut résoudre les questions soulevées par ses détracteurs. Le Conseil doit s'attacher à mieux régler les problèmes dont il a la charge, traduire les résultats de ses délibérations dans des décisions et se montrer plus efficace tout en restant une instance démocratique. Malheureusement, les propositions qu'il formule ont tendance à porter sur des questions périphériques. En outre, l'attention accordée aux propositions est souvent fonction du pays qui les formule plutôt que de leur utilité dans les débats. Le Président temporaire indique qu'il a formulé des propositions spécifiques dans les remarques de clôture qu'il a faites lors de la session de 1995 du Conseil à Genève ainsi que dans une lettre qu'il a récemment adressée aux membres du Conseil et dont le texte est en distribution dans la salle de réunion.

ÉLECTION DU BUREAU

Le PRÉSIDENT TEMPORAIRE informe le Conseil que le Groupe des États d'Afrique a entériné la candidature de M. Gervais (Côte d'Ivoire) au poste de président du Conseil.

/...

M. GERVAIS (Côte d'Ivoire) est élu président par acclamation.

M. GERVAIS (Côte d'Ivoire) prend la présidence.

Le PRÉSIDENT dit qu'en vertu de l'article 18 de son règlement intérieur, le Conseil doit élire quatre vice-présidents. Il a été informé qu'à l'issue de consultations, les groupes régionaux ont choisi de présenter les candidats suivants : M. Cárdenas (Argentine), M. Henze (Allemagne), M. Kovanda (République tchèque) et M. Moubarak (Liban).

M. Cárdenas (Argentine), M. Henze (Allemagne), M. Kovanda (République tchèque) et M. Moubarak (Liban) sont élus vice-présidents du Conseil pour 1996 par acclamation.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Le PRÉSIDENT dit que si l'on s'accorde généralement à considérer que la paix et le développement sont interdépendants et si personne ne conteste l'importance, à cet égard, du développement économique et social, faute de volonté politique, on ne s'est guère attaqué aux causes profondes de la pauvreté et du sous-développement. Tous les membres de l'Organisation sont, à des degrés divers, comptables de cette situation.

1996 ayant été déclarée Année internationale pour l'élimination de la pauvreté, les membres du Conseil doivent donc s'attacher désormais à atteindre l'objectif qui lui a été fixé. La rationalisation des activités menées par les grandes institutions spécialisées de l'ONU s'occupant de développement est achevée ou en voie de l'être et la division du travail établie en vertu de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale devrait permettre une plus grande efficacité sur le terrain.

Il faut accorder une attention particulière au développement des pays les plus pauvres. En 1995, l'Afrique a été au centre des travaux du Conseil. La participation, au débat de haut niveau, de ministres et de chefs de secrétariat des institutions spécialisées a abouti à des échanges fructueux et à un dialogue avec les directeurs des institutions de Bretton Woods mais les résultats du débat n'ont malheureusement pas bénéficié de suffisamment de publicité. Il importe de s'assurer que cela ne se reproduira pas en 1996 lorsque le Conseil abordera, lors du prochain débat de haut niveau, la question de la coopération internationale dans la lutte contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes. En outre, le Conseil devra continuer à assurer le suivi des grandes conférences internationales de manière à s'assurer que chaque État s'acquitte, dans la mesure du possible, de ses engagements. Il faut renforcer l'action des organismes et institutions spécialisées de manière que les progrès réalisés lors des réunions de haut niveau ne se perdent pas dans les méandres de l'administration.

La foi que l'on a de longue date dans la coopération semble faiblir, comme le montre le net recul des ressources consacrées au développement qui a été enregistré récemment. Si le développement est vraiment l'une des préoccupations primordiales de l'Organisation, il faut absolument dégager les ressources nécessaires. Actuellement, la moitié de l'aide publique au développement

/...

canalisée par l'Organisation sert à organiser des opérations de secours d'urgence.

Maintenant que les rivalités idéologiques se sont éteintes, l'Organisation est à même de promouvoir une véritable coopération et une véritable solidarité dans le monde. Le Président demande instamment à tous les membres du Conseil de travailler à cette fin.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION (E/1995/2)

L'ordre du jour est adopté.

ÉLECTIONS, PRÉSENTATION DE CANDIDATURES ET CONFIRMATION DES CANDIDATURES (E/1995/130, E/1996/8, E/1996/9, E/1995/L.11)

Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (E/1995/130, E/1996/8, E/1995/L.11)

Le PRÉSIDENT, appelant l'attention sur le document E/1996/8 et l'annexe II du document E/1995/L.11, rappelle qu'à sa 60e séance, le Conseil a décidé de reporter l'élection de deux membres dont les noms figurent sur la liste A et d'un membre dont le nom figure sur la liste C. Il invite le Conseil à procéder à cette élection, indiquant que le Secrétariat a été informé que le Groupe des États d'Afrique appuie les candidatures de la Mauritanie et de la Tunisie et que le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes appuie celle de la République dominicaine. Les candidats acceptés par chacun de ces groupes étant d'un nombre égal à celui des postes à pourvoir dans chacun d'eux, le Président considérera, en l'absence d'objection, que le Conseil souhaite les élire par acclamation.

Il en est ainsi décidé.

La République dominicaine, la Mauritanie et la Tunisie sont élues membres du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial par acclamation.

Le PRÉSIDENT dit que tous les postes du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial étant désormais pourvus, le Conseil tirera au sort pour déterminer la durée du mandat initial de tous les nouveaux membres.

Le Conseil décide, par tirage au sort, que le mandat du Cameroun, de la Finlande, de l'Inde, du Paraguay, de la Suède et de la Tunisie sera de trois ans; que celui de la Hongrie, de l'Indonésie, de l'Italie, de la Mauritanie, de la Norvège et du Pakistan sera de deux ans et que celui de l'Angola, du Japon, de l'Ouganda, des Philippines, de la République dominicaine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sera d'un an.

Commission de la population et du développement (E/1996/9)

Le PRÉSIDENT invite le Conseil à élire 20 membres de la Commission de la population et du développement. À cet égard, il appelle l'attention sur le document E/1996/9.

Mme KELLEY (Secrétaire du Conseil) donne lecture de la liste suivante de candidats : Iran, République de Corée, Népal, Pakistan, Philippines et République arabe syrienne pour les six postes à pourvoir par le Groupe des États d'Asie; ex-République yougoslave de Macédoine et Ukraine pour les deux postes à pourvoir par le Groupe des États d'Europe orientale; Cuba, El Salvador, Pérou et Venezuela pour les quatre postes à pourvoir par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes; et Finlande, Italie et Malte pour les postes à pourvoir par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Le Groupe des États d'Afrique n'a pas encore établi la liste définitive de ses candidats.

Le PRÉSIDENT dit que les candidats présentés par chacun des Groupes d'États susmentionnés étant d'un nombre égal à celui des postes à pourvoir dans chacun de ces groupes, il considérera, en l'absence d'objection, que le Conseil souhaite les élire par acclamation et souhaite reporter à une date ultérieure l'élection des cinq candidats du Groupe des États d'Afrique.

Il en est ainsi décidé.

La République de Corée, Cuba, El Salvador, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Finlande, l'Iran, l'Italie, Malte, le Népal, le Pakistan, le Pérou, les Philippines, la République arabe syrienne, l'Ukraine et le Venezuela sont élus membres de la Commission de la population et du développement.

Le PRÉSIDENT dit que la coutume étant de tirer au sort la durée du mandat initial de membres nouvellement élus d'un organe une fois que tous les postes devenus vacants dans cet organe sont pourvus, le Conseil tirera au sort la durée du mandat des membres de la Commission de la population et du développement lors d'une session ultérieure.

La séance est levée à 11 h 30.